

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28 Rect.

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 29

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après la deuxième occurrence du mot :

« du »,

insérer le mot :

« même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.